

Déclaration Sociale Nominative :
L'anticipation facilite la mise en œuvre
Témoignage du groupe pharmaceutique Guerbet

Motivé par cette nouvelle norme visant à alléger et optimiser les obligations déclaratives des entreprises, le laboratoire Guerbet a anticipé son passage à la DSN en s'y préparant dès juin 2014. Pour Vivian Munier, responsable rémunération et avantages sociaux, devancer l'obligation intermédiaire lui a permis à la fois de réinterroger la qualité de la paie mais aussi d'anticiper les changements induits par ce nouveau dispositif dans le fonctionnement des équipes. Après un passage à la DSN réussi il y a 6 mois, il mesure désormais les premiers effets.



Qu'est-ce que la DSN ?

- La déclaration sociale nominative remplace et simplifie la majorité des déclarations sociales en automatisant leur transmission à partir des données de paie
- Obligatoire pour toutes les entreprises dès le 1^{er} janvier 2016 et depuis mai 2015 pour les grandes entreprises
- Plus d'informations sur le site DSN-info.fr

GUERBET

- N°4 mondial des produits de contraste pour l'imagerie médicale
- Plus de 1400 salariés
- Implanté à l'international et en France en régions : Bretagne, Ile-de-France, Poitou-Charentes
- CA : 409 M€ en 2014

Le choix de l'anticipation, une démarche projet efficace

Dès le mois de juin 2014, Guerbet a décidé de préparer son passage à la DSN anticipant l'obligation intermédiaire de mai 2015.

Cette démarche réfléchie et organisée incarne parfaitement les valeurs de l'entreprise explique Vivian Munier : « nous avons l'ADN de pionner et de précurseur, nous avons donc souhaité anticiper les potentiels changements organisationnels que cette norme pouvait induire et co-construire la mise en place de la DSN avec notre éditeur ».

La DSN a été développée de manière progressive : « **une première phase a permis de valider la fiabilité et l'exactitude de nos données de paie, la seconde de réfléchir aux impacts dans le fonctionnement des équipes** ». L'investissement en temps pour mener à bien ce projet a été ressenti comme peu important pour Guerbet, soit 25 jours homme répartis sur cinq gestionnaires de paie pour une première DSN envoyée en octobre 2014.

Grâce à l'implication des équipes de paie dans le projet, l'adoption de la DSN a été réalisée efficacement.

6 mois après la première DSN, un retour sur investissement déjà mesurable

Le passage à la DSN a permis trois changements majeurs dans le quotidien de l'entreprise : **une simplification** dans la manière de déclarer les éléments, une **sécurisation du flux** avec la disparition d'intervention physique sur les fichiers de télédéclaration et également une **responsabilisation de l'équipe en charge de la mise en œuvre du projet**.

Le temps de travail des équipes de gestionnaire de paie et de ressources humaines a été optimisé : « Avec la DSN, il y a un bénéfice direct qui est celui de gain de temps dû à l'abandon des tâches chronophages. **Nous avons gagné en effet une journée de travail rien qu'avec la disparition de la Déclaration de Mouvements de Main d'Œuvre (DMMO) puisqu'elle est aujourd'hui contenue dans la norme DSN** ». Les équipes ont ainsi gagné en polyvalence et sont mobilisées sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.

La DSN est un projet motivant dont « le retour sur investissement est facile à mesurer » conclut Vivian Munier.

Contacts presse :

Wellcom :

[Sandra Ciavarella](#)

[Gaëlle Ryoug](#)

01 46 34 60 60

GIP-MDS :

[Marie-Amélie Roquet](#)

01 58 10 47 28

wellcom
Image + Opinions



À propos du GIP-MDS

Le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) a été créé en 2000 dans le but de mutualiser les moyens et les expertises des organismes de protection sociale en termes de dématérialisation, et de permettre aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée.

Fort du succès de net-entreprises.fr (3 millions d'entreprises inscrites, 26 millions de télédéclarations en 2014), le GIP-MDS est maître d'ouvrage opérationnel de la déclaration sociale nominative, la DSN.

Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnav, Pôle emploi, Unédic, Cnamts, MSA, RSI...) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs comme les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables).